



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## Calendrier des instances mars 2022

### Agenda MGEN

- CPN intéressement participation
- CPS Transfo, spéciale protocole horaire

Agenda VYV : Poursuite négo socle social

## Augmentation pérenne

**Non l'intersyndicale MGEN ne jette pas l'éponge !**

Maintenant c'est de notoriété publique : **pas d'intéressement en 2022** compte tenu du résultat négatif du net combiné MGEN. Si la **prime Macron atténuera (peut-être) cette nouvelle déception, elle ne se substitue en aucun cas à la revendication d'une augmentation pérenne et d'une amélioration des conditions de travail** portée par les organisations représentatives de l'UES. **Nous la maintenons dans la durée, fort de votre soutien** d'ampleur (grève du 1<sup>er</sup> février). **Le mouvement essaime** : le mécontentement relatif à l'aboutissement médiocre, voire nul, des NAO dans la plupart des Mutuelles du groupe VYV mobilise désormais une intersyndicale VYV. **Voir ci-contre ...**



## Groupe VYV : cristallisation des mécontentements

**Le mot d'ordre se structure autour des revendications :**

- Augmentation des salaires de 5% avec un minimum de 200€ nets/mois
- Contrat de santé unique de haut niveau sans augmentation de cotisation (négos initiées au groupe VYV).
- Amélioration des conditions de travail par la mise en place de mesures immédiates concrètes (négociations VYV en cours sur Bien-être)

**Ce qui est arrêté par l'inter groupe VYV :**

- Tract intersyndical diffusé le 3 mars au soir,
- Communiqué de presse le 8 mars. *La concomitance avec la journée des droits des femmes est voulue compte tenu de la sociologie de notre secteur professionnel très féminin.*
- **Mouvement social envisagé le 24 mars dont les modalités sont à déterminer** (grève et mobilisation à déterminer sur durée, site de regroupement selon entité et/ou région, etc ...)

**RESTONS MOBILISÉS POUR NOTRE  
POUVOIR D'ACHAT,**

**POUR NOTRE POUVOIR DE VIVRE !**

**Nos valeurs**

Émancipation  
Démocratie

Indépendance  
Solidarité  
Autonomie



## Protocole horaire CC CG

Retour à la « négociation » suite au tollé provoqué par les 1<sup>ere</sup> annonces. MGEN voit les organisations en commission paritaire le 22/3 pour examiner les évolutions du pilote. **A suivre.**

## MGEN : des accords

- **1<sup>er</sup> mars** : Fin du télétravail lié à la crise sanitaire et **mise en œuvre de l'accord télétravail.**
- **Signature de l'accord Prime décentralisée (L3)** : pas d'abattement dans la limite de 90 jrs/période (au lieu de 60 jrs) pour maladie consécutive à hospitalisation et neutralisation des absences maladie.
- **Pour 8.500 salariés de l'UES : 500€ nets (défiscalisés) sur salaire de mars suite à signature de l'accord Prime Macron. Conditions ?** Salaire mensuel brut < à 3 fois le SMIC brut et être à l'effectif fin février.